



"La femme est la propriété de l'homme comme l'arbre à fruit est celle du jardinier." C'est avec cet état d'esprit, propre à Napoléon Bonaparte, que le premier Code civil fut publié en France, en 1804. Depuis deux siècles, les lois n'ont cessé d'évoluer vers plus d'égalité : droits à l'école puis à l'université pour les filles, liberté vestimentaire, droit de vote des femmes, droits reproductifs, lois encadrant le divorce, droit au travail puis lois régissant l'exercice professionnel, arsenal législatif et répressif contre la violence au sein du couple... La liste est longue. Mais l'Histoire oublie souvent que tous ces acquis ont été arrachés, souvent de haute lutte, par des féministes engagées ou des femmes prouvant par les actes, au cœur d'événements parfois dramatiques pour le pays, l'ineptie de leur statut. D'Hubertine Auelert aux militantes actuelles du Planning familial, en passant par Gisèle Halimi et le MLF (Mouvement de libération des femmes) des années 1970, nombreuses sont celles qui ont lutté ou agissent encore pour faire avancer la société française vers la nécessaire égalité. Des opposants conservateurs les ont toujours attaquées. Ils continuent de faire face, de façon plus ou moins virulente, à chaque projet de loi, de décret ou de circulaire progressiste. À ce titre, relire les discours des députés opposés à Simone Veil, avant le vote de la loi pour l'IVG, en 1974, est riche d'enseignements.

Il reste encore beaucoup à faire, dans de multiples domaines, pour qu'enfin, en France, les "deux moitiés du ciel" jouissent réellement des mêmes droits, dans tous les domaines de la vie privée et publique. De nombreux groupes féministes sont engagés dans ces combats, depuis longtemps pour certains. Des luttes dans lesquelles elles se retrouvent souvent seules. Alors que... Qui bénéficie aussi des progrès obtenus en matière de contraception ? D'avortement ? De divorce ? Les hommes, époux ou conjoints, n'ont-ils rien gagné avec le travail des femmes ? Les entreprises ne se sont-elles pas enrichies avec leurs employées ? Le pays a-t-il fait un sacrifice en légiférant sur l'accès des femmes à toutes les professions (par exemple, dans le domaine médical, qui ne compte aujourd'hui que 24 % d'hommes) ? Dernière illustration en date, la prise en compte du genre n'offre-t-elle pas plus de libertés et de bien-être à tous les citoyen-nes-s ?

Nous sommes toutes et tous bénéficiaires de ces avancées. Il est temps de comprendre, que lorsque le fait d'être née femme ne sera plus facteur d'inégalité, tous les Français auront progressé, collectivement et individuellement. Et de se rappeler que dès 1886, Louise Michel écrivait dans ses *Mémoires* : *"Si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine."*

Conception, rédaction et réalisation : Nathalie Poirot (Association Femmes ici et ailleurs)

L'association Femmes ici et ailleurs remercie pour leur collaboration à l'élaboration de cette exposition :
l'Agence Gamma Rapho, la Parisienne de photographie, l'AFP,
Lizzie Sadin, Pierre-Yves Ginet, le Mouvement français pour le planning familial.



LUTTES DES FEMMES
1848
PROGRES POUR TOUS

Le suffrage universel est adopté. Pour devenir électeur, il faut avoir 21 ans et être... un homme.

LUTTES DES FEMMES
1863
PROGRES POUR TOUS

Depuis 1850, grâce à la loi Falloux, les communes de plus de huit cents habitants doivent ouvrir une école publique primaire réservée aux filles. En 1863, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, crée les cours secondaires pour les jeunes filles, jusque-là interdits. Deux ans plus tôt, en 1861, Julie-Victoire Daubié, journaliste, militante féministe, était la première bachelière française. Son diplôme lui sera remis beaucoup plus tard, le ministre Gustave Rouland refusant de signer un document qui "ridiculiserait son ministère".

LUTTES DES FEMMES
1871
PROGRES POUR TOUS

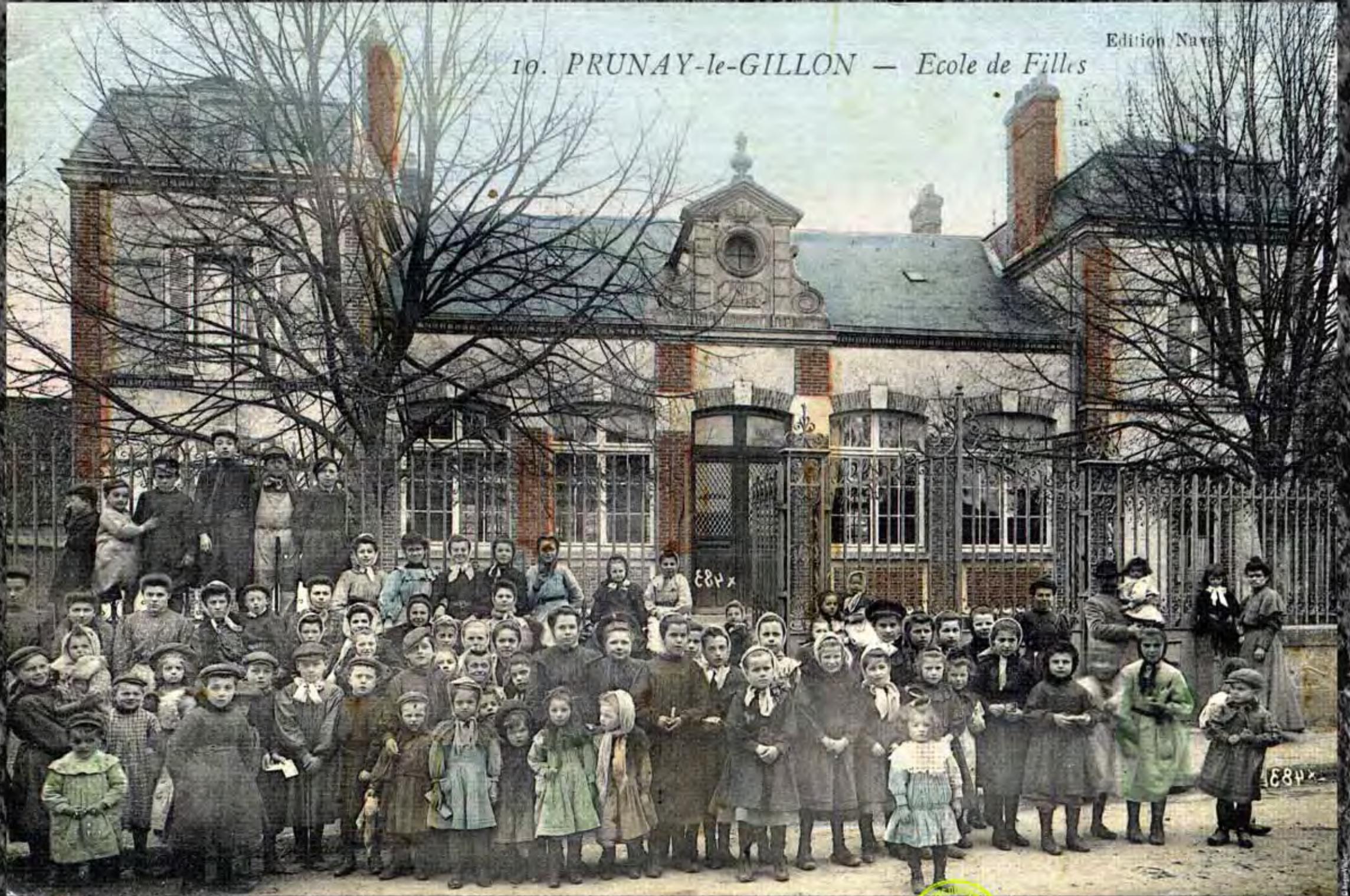
Pendant la Commune de Paris, de nombreuses femmes jouent un rôle de premier plan, des barricades à l'élaboration des programmes politiques. Louise Michel, figure emblématique de la révolte, affirme que "plus de dix mille femmes, épaées ou ensemble, combattirent pour la liberté". Le 9 avril, "L'Union des femmes", première organisation féminine structurée de l'histoire de France voit le jour et affiche un féminisme qui marque l'époque.

LUTTES DES FEMMES
1875
PROGRES POUR TOUS

Madeleine Brès est la première Française à obtenir le diplôme de docteur en médecine. En 1881, la direction de l'Assistance publique ouvrira définitivement l'externat aux femmes et l'internat, en 1885. La première interne des hôpitaux, Blanche Edwards-Pilliet, verra son effigie brûlée par les étudiants, en signe de contestation. Aujourd'hui, plus de la moitié des diplômés en médecine sont des femmes.

10. PRUNAY-le-GILLON — Ecole de Filles

Edition Navas



LUTTE DES FEMMES
1880
PROGRES POUR TOUS

Le député Camille Sée, proche de Jules Ferry, fait voter une loi organisant l'enseignement secondaire des jeunes filles au niveau national : l'instruction des filles ne sera dispensée que par les seules écoles privées ou religieuses. Il faudra attendre 1924 pour que les programmes enseignés aux filles soient les mêmes que ceux destinés aux garçons.

Hubertine Auclert, féministe et première suffragette française, refuse de s'acquitter de ses impôts, estimant que, ne votant pas, elle n'avait pas à payer. Un an plus tard, elle fondera son journal, *La Citoyenne*. Sa devise est : "Oser, résister".

PROGRES POUR TOUS
1880
PROGRES POUR TOUS

Les lois Jules Ferry instituent l'école publique laïque, gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 6 à 13 ans. Dans un discours en 1870, Jules Ferry réclamait "l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire [...] que la moitié du nécessaire, que la moitié de ce qui est dû ; cette égalité, je la réclame, je la revendique pour les deux sexes [...]. L'obstacle ici n'est pas dans la dépense, il est dans les mœurs."

PROGRES POUR TOUS
1882
PROGRES POUR TOUS

Autorisé sous la Révolution en 1792, supprimé en 1816 pour incompatibilité avec le catholicisme, le divorce est à nouveau en vigueur grâce à la loi Naquet. Il est maintenant possible de se séparer, mais uniquement pour faute et à condition de le prouver. Chaque faute fait l'objet d'une sanction, qui peut aller jusqu'à l'emprisonnement.

LUTTE DES FEMMES
1884
PROGRES POUR TOUS



> Sous prétexte de "protéger les femmes", plusieurs lois sont votées au nom de leur "spécificité biologique et de leur rôle social" (épouse et mère).

Après l'interdiction de travailler dans les mines et les carrières, en 1874, la loi de 1892

limite la journée de travail des femmes à onze heures, leur impose un repos hebdomadaire et leur refuse le travail de nuit.

> Interdit sous le Directoire, les femmes peuvent désormais porter un pantalon, à condition qu'elles tiennent à la main une bicyclette ou un cheval.



De 1871 à 1914, trente-cinq publications féministes voient le jour. Au cœur de cette période faste, apparaît, en 1897, le journal *La Fronde*, reconnu unanimement comme un "grand quotidien", entièrement dirigé,

administré, rédigé, composé et imprimé par des femmes.

1897

PROGRES POUR TOUS

LOTTE DES FEMMES

Caroline Rémy, connue sous le nom de "Séverine" et Hélène Sée collaborent à cette publication créée par Marguerite Durand.

Marie Curie est la première femme à recevoir un prix Nobel.



Les femmes obtiennent le droit d'ester en justice : elles peuvent témoigner, se pourvoir et se défendre, sans le consentement de leur mari.



Le Petit Journal

Le Petit Journal
CHAQUE JOUR - 6 PAGES - 5 CENTIMES

Administration : 61, rue Lafayette

Les manuscrits ne sont pas rendus

Dix-neuvième Année

5 CENTIMES SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 CENTIMES

Le Petit Journal agricole, 5 cent. ~ La Mode du Petit Journal, 10 cent.

Le Petit Journal illustré de la Jeunesse, 10 cent.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

DIMANCHE 17 MAI 1908

ABONNEMENTS

SEINE et SEINE-ET-OISE	2 fr.	3 fr. 50
DÉPARTEMENTS	2 fr.	4 fr.
ÉTRANGER	2 50	5 fr.

Numéro 913

> Après les tribunaux de commerce en 1898 et le Conseil du travail en 1900, les femmes peuvent être électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.
> Depuis 1881, les femmes mariées pouvaient ouvrir un livret de Caisse d'Épargne sans l'autorisation de leur mari. La loi de 1907 leur reconnaît désormais le droit de disposer de leur salaire, mais pas de gérer leurs autres biens. Cette réforme marque un tournant, car elle entame la notion de "puissance maritale", héritée du code Napoléon.



L'ACTION FEMINISTE

Les « suffragettes » envahissent une section de vote et s'emparent de l'urne électorale

1908

Lors des élections municipales du 3 mai, Paris est le théâtre de manifestations de suffragettes. Des militantes envahissent plusieurs bureaux de vote et renversent une urne. Quatre ans plus tôt, des féministes avaient troublé les célébrations du centenaire du Code civil.

Instauration du congé maternité d'une durée de huit semaines, sans rupture de contrat de travail, mais sans indemnité.

Les institutrices obtiendront le maintien de leur traitement un an plus tard.

Il faudra attendre 1970 pour que le congé maternité soit indemnisé à 90 % et 1980 pour l'interdiction de licencier une femme enceinte. En 2001, le congé paternité de onze jours est instauré.



Une vingtaine de féministes se présentent aux élections législatives. Parmi elles : Marguerite Durand, Hubertine Auclert, Madeleine Pelletier, Caroline Kauffmann... Leurs candidatures seront toutes rejetées.





Les femmes permettent à la société française, privée d'une partie de sa population active, de continuer à fonctionner. Elles s'insèrent pleinement dans l'effort de guerre en

tenant le "front domestique", mais savent également marquer leur opposition au conflit.

Dès la fin du conflit, elles sont "démobilisées". Les ouvrières des usines de guerre feront l'objet de licenciements massifs. La crainte des hommes, de retour du front, de ne pas retrouver "leur" emploi ainsi que l'instauration d'une politique de natalité entraînent le "renvoi des femmes à leur foyer".

1914/1918
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

Les femmes disposent légalement de l'autorité paternelle, en l'absence de leur mari et uniquement pour la durée de la guerre. En 1917, la loi Viollette les autorisera à être

tutrices et membres des conseils de famille.

1917
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

Les femmes mariées peuvent adhérer à un syndicat sans l'accord de leur mari.

Les travailleuses n'ont pas attendu cette autorisation pour se mobiliser : plusieurs grèves de femmes seront particulièrement

marquantes, forçant ainsi les syndicats à tenir compte de leurs revendications. Ici, Rose Zehner, déléguée syndicale CGTU pendant les grèves aux usines Citroën de Paris, en 1938.

1920
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

L'avortement sera dorénavant jugé en correctionnelle.

La loi de 1920 faisait de l'avortement et de la contraception des délits pénaux, mais le gouvernement durcit le ton, jugeant les jurys populaires trop favorables aux inculpés. En 1942, l'avortement sera déclaré "crime contre l'Etat" : les femmes y ayant recouru ou l'ayant pratiqué seront condamnées à la peine de mort. Ce sera le cas de Marie-Louise Giraud, guillotinée en 1943. Plus de quinze mille condamnations à des peines diverses seront prononcées jusqu'à la Libération.

1923
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS



Le 14 février, se tiennent à Paris les États généraux du féminisme. La suppression de l'incapacité civile de la femme mariée et les droits civiques sont à l'ordre du jour. La presse rend abondamment compte de l'événement.



En janvier et février, Jeanne Valbot perturbe des séances du Sénat, pour demander la discussion sur le suffrage des femmes, en lançant des tracts. Arrêtée, elle recommencera un an plus tard, en s'enchaînant sur son siège.

Les manifestations suffragistes se multiplient et en mai, de nombreuses féministes se présentent aux élections. Le Sénat inscrit la proposition de la Chambre à l'ordre du jour, mais, finalement, refuse, une fois de plus de se prononcer.



↑ Louise Weiss, journaliste, féministe et pro-européenne, contacte les responsables des mouvements suffragistes afin d'établir un programme commun. Elle crée "La Femme Nouvelle", qui organise de nombreuses manifestations d'un genre nouveau pour l'époque, des "happenings", permettant de diffuser leurs idées égalitaires tout en divertissant le public et en attirant la presse.



> Pour la première fois dans l'histoire de la République, le 4 juin sous le Front Populaire, des femmes entrent au gouvernement. Cécile Brunshvic,

Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore, sont nommées sous-secrétaires d'État, dans le gouvernement de Léon Blum. > Martha Desrumaux, figure de proue des grandes grèves des années 1920-1930 dans le Nord, sera la seule femme présente, le 7 juin, aux accords de Matignon, qui instaureront la liberté d'exercice du droit syndical, les premiers congés payés et la semaine de 40 heures. Mais les conventions collectives entérineront l'infériorité des salaires féminins.





Germaine Campion, une prostituée, rencontre le prêtre André-Marie Talvas. Avec l'aide des militant-e-s du catholicisme social, ils ouvrent des centres d'accueil pour les femmes en difficulté : c'est la naissance du Mouvement du Nid. Ses objectifs sont d'aider les prostituées, d'informer, d'agir sur les causes et conséquences de la prostitution. L'organisation sera créée officiellement en 1946, année de la promulgation de la Loi Richard, qui ordonne la fermeture des maisons closes. Aujourd'hui, le Mouvement du Nid regroupe trente-quatre délégations sur tout le territoire.

Le code Napoléon de 1804, qui imposait l'obéissance de la femme à son mari, est abrogé. Les femmes gagnent la liberté de s'inscrire en faculté, de passer un contrat pour leurs biens propres, d'accepter une donation, de séjourner dans un hôpital sans être accusée d'abandon de domicile. La femme mariée n'est plus "incapable civile" : elle peut obtenir des papiers d'identité, ouvrir un compte en banque, sans l'autorisation de son époux. Subsistent pour le mari : la fixation de résidence, la possibilité de s'opposer à l'exercice d'une profession et de l'autorité paternelle.



« Les femmes jouent un rôle essentiel dans la Résistance. Leur engagement et les missions qui leur étaient confiées ne comportaient pas moins de risques que ceux de leurs compagnons de lutte.

Un résistant sur cinq et un déporté politique sur cinq était une femme. Le colonel Rol-Tanguy déclarera, à la Libération : "Sans elles, la moitié de notre travail eût été impossible".



En 1946, seules six femmes seront honorées parmi les 1036 Compagnons de la Libération. Parmi elles, Bertie Albrecht, fondatrice, en 1933, d'une revue favorable au contrôle des naissances et à l'avortement libre.

L'Assemblée consultative d'Alger se prononce pour les droits politiques des Françaises. Le 21 avril, l'ordonnance érige en principe : 1- l'égalité civile et politique : "les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes" ; 2- la reconnaissance des droits des femmes en termes universels : "la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes".





© INSTITUTIONAL

Les femmes votent pour la première fois le 20 avril, à l'occasion d'élections municipales, puis le 21 octobre lors des élections générales et du référendum destinés à élire l'Assemblée constituante. La première Assemblée élue compte 33 femmes sur 586 députés (6%). En 2007, elles ne représentent encore que 18 % des députés.



Le livre de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, fait l'effet d'une bombe : "Si l'on dit que les hommes oppriment les femmes, le mari s'indigne, mais le fait est que c'est le code masculin, c'est la société élaborée par les mâles et dans leur intérêt, qui a défini la condition féminine sous une forme qui est à présent, pour les deux sexes, une source de tourments." Son ouvrage servira de référence au renouveau féministe.



L'avortement thérapeutique est autorisé pour "sauver la vie de la mère", mais les médecins ont le droit de ne pas le pratiquer.



Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire. Elle ne deviendra obligatoire dans l'ensemble de l'enseignement public français qu'en 1975.





L'association "La Maternité Heureuse", créée en 1956, puis devenue, en 1960, le Mouvement français pour le Planning familial (MFPF), ouvre, à Grenoble, son premier centre d'accueil pour le public. D'autres ouvertures suivent, sur le territoire, dans une illégalité qui durera plus de six ans. Depuis l'origine, l'association propage des idées contraires à la loi de 1920 - les couples et les femmes ont le droit de contrôler leurs naissances - et offre à ses adhérentes, dans la clandestinité, des informations sur les méthodes contraceptives, des adresses de médecins formés et de lieux pour commander des contraceptifs à l'étranger.



Même si depuis 1938, l'épouse a le "plein exercice de sa capacité", celle-ci est limitée par le régime matrimonial. La loi de 1965 le réforme. Dorénavant, la femme mariée peut exercer une profession indépendante, gérer ses propres biens, avoir un compte en banque... Les biens communs sont administrés par le mari, mais le consentement de l'épouse est nécessaire s'il souhaite en disposer.



Après des débats passionnés, l'Assemblée vote le projet de loi Neuwirth : l'usage de contraceptifs est autorisé, mais ils ne seront pas remboursés par la Sécurité sociale. Il reste interdit d'en faire la publicité, sauf dans les revues médicales. Son décret d'application ne sera signé qu'en 1972.



Le 26 août, une douzaine de militantes déposent une gerbe sous l'Arc de Triomphe. Sur leurs banderoles, il est écrit : "Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme". Elles sont arrêtées par la police. Le lendemain la presse annonce "la naissance du Mouvement de Libération des Femmes". Le MLF rejette les canons de beauté, réclame des crèches, demande le partage des tâches domestiques, dénonce les violences conjugales, le viol et l'inceste, lutte pour l'avortement. Elles veulent "tout le droit pour toutes les femmes", reprenant la formule de 1792 d'Olympe de Gouge, qui lui valut la guillotine. À force d'opérations spectaculaires, le MLF parvient à se faire entendre.





Le père n'est plus le chef de famille ! La loi relative à l'autorité conjointe supprime cette notion du Code civil. Désormais, l'autorité parentale est conjointe quand les parents sont mariés. Sinon, elle est exercée par la mère quand les deux parents n'ont pas reconnu l'enfant. Elle deviendra conjointe à l'égard de tous les enfants, quel que soit le statut marital des parents (mariés, divorcés...), en 1993.



Le Nouvel Observateur publie une liste de 343 femmes qui s'accusent du délit d'avortement. Parmi elles, Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Gisèle Halimi, Jeanne Moreau, Françoise Sagan. Baptisé, par provocation "manifeste des 343 salopes", l'article fait sensation et sert de manifeste pour la défense des femmes à disposer de leur corps.



Après la suppression de la notion de "salaire féminin", en 1946, la loi instaure le principe d'égalité salariale entre hommes et femmes. Dorénavant, "à travail égal, salaire égal".

Pourtant, à ce jour, la rémunération brute des femmes reste, en moyenne, inférieure de 27 % à celles des hommes.



En octobre s'ouvre le procès de Bobigny : cinq femmes sont jugées pour complicité ou pratique d'avortement, dont Marie-Claire, seize ans, enceinte suite à un viol. L'avocate Gisèle Halimi, fondatrice, avec Simone de Beauvoir, de l'association "Choisir la cause des femmes", décide de mener un procès politique de l'avortement, en attaquant les lois de 1920 : sa plaidoirie fait valoir que désobéir à une loi injuste, c'est faire avancer la démocratie. La foule se presse à l'extérieur du tribunal, les manifestations se multiplient, le retentissement est national. Les verdicts - quatre relaxes, dont Marie-Claire et une peine de sursis - feront de ce procès une grande victoire féministe.





1972
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

Le Centre d'information féminin (CIF) est créé à Paris. Le public peut obtenir des informations juridiques, professionnelles et sur la vie quotidienne. En 1973/1974, à la demande de collectivités territoriales et d'associations féminines, le CIF ouvrira des centres en région. Françoise Giroud, première secrétaire d'État à la condition féminine, deviendra présidente de celui de Paris. Le réseau regroupe aujourd'hui 114 antennes du CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et de la famille) et 1 250 permanences implantées en milieu rural, urbain et en zones sensibles. Les CIDFF répondent, chaque année, à plus de 600.000 demandes d'information.

Le Mouvement français pour le planning familial décide d'utiliser ses centres médicalisés, créés un an auparavant, pour pratiquer illégalement des interruptions de grossesse, afin de créer un état de fait face à l'inertie politique.

1973
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

Le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, défend son projet de loi autorisant l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) pour mettre fin aux "300 000 avortements qui mutilent les femmes, baffent les lois et humilient ou traumatisent celles qui ont recours". Devant des parlementaires hostiles, le débat durera trois jours. Promulguée le 17 janvier, la loi dite Veil sera votée pour une période probatoire de cinq ans. Les médecins peuvent toutefois invoquer la clause de conscience pour refuser de pratiquer l'avortement.

1975
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS

> A Clichy, ouvre le premier foyer pour femmes battues. Il porte le nom de "Flora Tristan", l'une des initiatrices du féminisme en France, au XIX^e siècle.
> Instauré par les Révolutionnaires en 1792, puis aboli en 1816, le divorce par consentement mutuel est, à nouveau, autorisé. L'adultère n'est plus un délit. Il n'est plus nécessaire de prouver la faute du conjoint.

1975
LUTTES DES FEMMES
PROGRES POUR TOUS



De janvier à mai, à Aix-en-Provence, un procès mobilise les féministes : deux jeunes filles ont été violées à plusieurs reprises par trois hommes. Gisele Halimi défend les victimes. Elle dénonce l'impunité générale des auteurs de viols. Des centaines de femmes entourent le palais de justice. Le procès est houleux, les victimes et les féministes sont ouvertement attaquées et, pour certaines, agressées physiquement. Mais les femmes obtiennent ce qu'elles souhaitent : un verdict exemplaire servant de mise en garde aux agresseurs et un message politique fort.



> La loi Veil arrive à la fin de la période probatoire de cinq ans. Le 6 octobre, cinquante mille femmes défilent à Paris pour l'avortement libre et gratuit.

La loi Veil sera rendue définitive le 31 décembre. En 1982, l'IVG sera remboursée par la Sécurité sociale et, en 1990, le RU486 (IVG médicamenteuse) pourra être utilisé dans les centres d'interruption volontaire de grossesse.

> L'Assemblée générale des Nations unies adopte la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.



La loi du 23 décembre reconnaît le viol comme crime et en apporte une définition précise : "tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol". En 1992, la qualité de conjoint est retenue comme circonstance aggravante. En France, près de deux cents femmes sont violées chaque jour. Dans huit cas sur dix, la victime connaît le violeur. Seules 10 % des victimes portent plainte.



Le 22 septembre, les violeurs de Marie André sont acquittés parce que la jeune femme est lesbienne, et qu'elle a refusé l'expertise psychiatrique. Dans les années 1980, les homosexuels et surtout les lesbiennes, peuvent encore être internés : elles-ils ne sont pas coupables, mais malades.





Des femmes africaines résidant en France et des femmes françaises créent le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS).

L'association est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles et plus particulièrement : les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et/ou précoces, les autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des filles.



« La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Son objectif est le rééquilibrage entre les sexes par la mise en œuvre de mesures temporaires spécifiques au profit des femmes, comme des plans d'égalité professionnelle dans les entreprises... En 2001, la loi Génisson la complétera en définissant les axes de sa mise en œuvre et en obligeant à négocier l'égalité professionnelle femmes/hommes dans les branches professionnelles et les entreprises.



Après la loi de 1983 qui supprime la notion de chef de famille en matière fiscale, celle de 1985 établit l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et l'égalité des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.



Les pouvoirs publics affirment leur volonté de lutter contre les violences conjugales, cause majeure de mortalité des femmes : ils lancent la première campagne d'information et la création de commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes. Une écoute téléphonique "Femmes infos service" sur les violences conjugales est mise en place.





© Laurent Béraud



Fin de la "promotion canapé" en France : le harcèlement sexuel au travail est un délit. Dix ans plus tard, la notion de "harcèlement moral au travail" sera intégrée à la loi.

Les années 1980 voient se multiplier les mouvements anti-avortement. En 1987, un centre hospitalier où se pratique l'IVG, est attaqué par un "commando".
 Devant la recrudescence de ces attaques, la loi Neiertz du 27 janvier crée le délit d'entrave à l'IVG et dépenalise l'auto-avortement.



Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, cent quarante organisations se mobilisent et quarante mille personnes défilent à Paris pour défendre les droits des femmes. Cette importante manifestation répond aux attaques verbales répétées, sur la scène publique et politique, contre le droit à l'avortement et à la contraception et l'égalité femmes-hommes. Cette mobilisation entraînera, en 1996, la création du Collectif national pour les droits des femmes.



L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes est créé par décret. Ses missions : identifier, évaluer et analyser les inégalités entre les sexes dans les domaines politique, économique et social ; produire et diffuser des données sur la situation des femmes aux niveaux national et international ; émettre des avis afin de promouvoir la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes...





Des délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances sont créées à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil économique et social.



Dominique Voynet, ministre de l'Environnement, est accueillie par des insultes sexistes au Salon de l'agriculture. Quelques jours plus tard, Florence Montreynaud lance une pétition et un manifeste contre les injures sexistes : le manifeste des Chiennes de garde. L'association éponyme, créée quelques mois plus tard, connaît d'emblée un succès important et multiplie toujours ses actions en justice contre les auteurs d'agressions verbales sexistes.



> Le 6 juin, la première loi dite de "parité" est promulguée : les partis politiques doivent présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste.

> La loi du 13 décembre autorise la délivrance sans ordonnance de contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé. Deux ans plus tard, la pilule du lendemain deviendra gratuite pour les mineures dans les pharmacies. En 2005, parmi les femmes sexuellement actives, 14 % ont déjà eu recours à la contraception d'urgence. Le pourcentage est supérieur à 30 % pour les 15-24 ans.

Les lois de 1967 sur la contraception et de 1975 sur l'IVG sont actualisées : la loi Aubry du 4 juillet prévoit l'accès à la contraception, pour les mineurs, sans autorité parentale, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG (douze semaines), l'aménagement de l'autorité parentale pour les mineurs demandant une IVG et l'élargissement du délit d'entrave. En 1976, on estimait que 250.000 IVG étaient pratiquées chaque année. Aujourd'hui, elles seraient environ 209.000.





Le 4 octobre 2002, Sohané Benziane, une jeune fille de dix-sept ans, était brûlée vive à Vitry-sur-Seine, par son ex-petit-ami. En février 2003, "La marche des femmes des quartiers contre les ghettos et pour l'égalité" part de sa cité, avant de traverser une vingtaine de villes, pour dénoncer les conditions de vie des filles et des femmes des quartiers, les oppressions, le sexisme, les violences physiques et morales subies. Leur slogan, "Ni Putes Ni Soumises", fera le tour du monde et le 8 mars 2003, trente mille personnes marcheront derrière elles, à Paris.



> La loi renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple. Le fait d'être ou d'avoir été partenaires devient un phénomène aggravant. Quatre ans plus tard, en 2010, la violence psychologique sera reconnue dans la législation. En France, ces violences concernent une femme sur dix vivant en couple et 30 % des femmes séparées de leur compagnon.

> Vote à l'unanimité d'une loi qui porte l'âge légal du mariage des femmes à dix-huit ans (au lieu de quinze ans) afin de lutter contre les mariages forcés.



L'ONU donne pour thème à la Journée internationale des femmes 2010 : "Droits égaux - Opportunités égales : Progrès pour tous."

Malgré de vives controverses émanant de parlementaires et d'associations religieuses, le "genre" fait son entrée dans les manuels scolaires des lycées. Cette distinction entre dimensions biologique (sexe) et culturelle (genre) permet d'aborder la répartition des rôles masculins et féminins dans la société, l'homosexualité, la transsexualité... La prise en compte du "genre" est due au combat des féministes. (Simone de Beauvoir écrivait, dès 1948 : "On ne naît pas femme, on le devient".)





LUTTES DES FEMMES
2012, 13, 14...
PROGRES POUR TOUS

Créé en 1956, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) regroupe soixante-dix associations départementales. Il gère cent cinquante lieux d'information et trente et un centres de planification.

Fidèle à ses valeurs fondatrices d'égalité femmes-hommes, de laïcité et de mixité, le Planning familial prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité.

Il combat toutes les formes de violences, lutte contre le Sida et les IST, contre toutes les discriminations et inégalités sociales. Ses militant-e-s et employé-e-s accompagnent le grand public pour le choix d'une contraception adaptée ou orientent les femmes dans le cas d'une IVG. Agréé par l'Éducation nationale, le Planning familial intervient dans les établissements scolaires.

**PLANNING
FAMILIAL**



2012, 13, 14...
PROGRES POUR TOUS

Le réseau Osez le féminisme ! est né en juin 2009. Il a été créé par quelques militantes et militants qui s'étaient mobilisés pour défendre le Mouvement français pour le planning familial, dont les crédits budgétaires étaient menacés de suppression. Organisé autour d'un journal militant, Osez le féminisme ! souhaite convaincre que le combat féministe est toujours d'actualité, parce que l'égalité, même si elle est inscrite dans la loi, n'existe toujours pas dans les faits et que cette inégalité freine l'émancipation de tous. L'association participe ou est à l'initiative de campagnes de sensibilisation visant à déconstruire les préjugés et les idées reçues. Osez le féminisme ! aborde tous les sujets en lien avec les droits des femmes : violences, laïcité, contraception, répartition des tâches ménagères, marchandisation du corps, égalité professionnelle... Le réseau compte aujourd'hui une vingtaine d'antennes sur le territoire.

OSEZ LE FEMINISME !

FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES

Dans les années
1970, des
féministes
s'unissent pour
dénoncer les

violences faites aux femmes et en
particulier les violences conjugales.
Elles créent des lieux d'accueil, d'écoute
et d'hébergement gérés par des
associations qui, en 1987, se fédèrent au
sein de la Fédération nationale
solidarité femmes (FNSF).

Ses missions sont de faire reconnaître
les violences faites aux femmes comme
un phénomène de société résultant de
l'inégalité persistante entre les hommes
et les femmes, d'être une force de
proposition auprès des pouvoirs publics
afin de faire évoluer les lois,
d'interpeller l'opinion et faire évoluer
les mentalités...

La FNSF gère le 3919/Violences
Conjugales Info, le service national
d'écoute-information-orientation pour
les violences conjugales.

En 2007, la FNSF compte soixante cinq
associations membres qui suivent
chaque année plus de trente mille
situations de femmes victimes de
violences conjugales.

**Violences conjugales
Parlez-en
avant de ne plus
pouvoir le faire.**

**APPELEZ LE
3919**

EN FRANCE, **1 sur 3** femmes subissent des violences
sous les coups de son mari ou de son compagnon.
QUE VOUS SOYEZ VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES
CONJUGALES, APPELEZ LE 3919. VOUS SEREZ CONSEILLÉ
ET INFORMÉ SUR LES DÉMARCHES À SUIVRE.





FEMMES SOLIDAIRES

Né des comités féminins de la Résistance en 1945, Femmes solidaires est un mouvement

féministe bénéficiant d'un statut consultatif spécial auprès des Nations unies. L'association défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de paix et de liberté. Avec un réseau de cent quatre-vingt-dix associations, Femmes solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de dominations ; le sexisme et le racisme ; pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes qu'il s'agisse de l'égalité professionnelle, de la parité ou de la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'association organise des actions locales, des rencontres à destination notamment des femmes migrantes... Elle anime des permanences d'écoute pour conseiller, orienter et accompagner les femmes dans leurs démarches. Elle peut également se porter partie civile dans les procès relatifs aux violences faites aux femmes. Femmes solidaires travaille avec des associations de femmes de différents pays. Elle engage de nombreuses campagnes internationales dans une optique de "solidarité réciproque" : lorsque les droits des femmes progressent dans un pays, cela encourage les autres femmes du monde à continuer leur lutte.

UNION DES FEMMES
2012, 13, 14...
SOLIDAIRES POUR TOUS



LUTTES DES FEMMES
2012, 13, 14...
PROGRES POUR TOUS

La Marche mondiale des femmes (MMF) est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations œuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Ses actions s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, l'égalité femmes/hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples ; le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes ; la multiplicité des stratégies de développement ; la valorisation du leadership des femmes ; et le renforcement des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

Tous les cinq ans, la MMF organise une action internationale se terminant, traditionnellement, par un événement rassemblant des femmes de tous pays. En 2010, la clôture de la 3^e action internationale s'est tenue à Bukavu (RD du Congo), au cœur d'une zone de conflits.

Le mouvement altermondialiste réunit 8 000 groupes issus de 164 pays et territoires.

**MARCHE MONDIALE
DES FEMMES**

COMPOSITION

L'exposition est constituée de 24 panneaux :

- > 1 panneau introductif comprenant : le mot d'un-e élu-e de votre territoire, sa photographie, sa signature ainsi que le logo de l'institution,
- > 23 panneaux photographies et textes.

En complément, des documents accompagnant l'exposition vous seront remis :

- > un plan de montage,
- > un livret pédagogique apportant plus d'informations sur les points abordés dans l'exposition.

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les panneaux sont des tirages argentiques contre-collés sur du forex 3 mm. Chacun est équipé de deux oeillets permettant d'être accroché au moyen de "S" qui vous sont remis. Ce dispositif d'accrochage standard est adapté à tous types de structures (grilles, cimaises...).

L'exposition est conditionnée pour le transport.

POUR NOUS CONTACTER

Association Femmes ici et ailleurs
20, rue de la Rize - F-69003 Lyon
Tel. 04 37 43 02 35
Courriel : femmes.ici.et.ailleurs@orange.fr